

Au 1^{er} avril 2025, le programme de prévention « Générations sans carie » franchit une étape décisive avec le déploiement progressif du nouvel examen bucco-dentaire (EBD) co-porté AMO-AMC

En signant une nouvelle convention nationale en juillet 2023, les partenaires conventionnels - **UNCAM, syndicats représentatifs de chirurgiens-dentistes libéraux et UNOCAM¹** - ont porté une ambition forte : faire émerger de futures « générations sans carie ».

Pierre angulaire de ce programme national de prévention co-porté par l'Assurance Maladie (AMO), les complémentaires santé ainsi que les chirurgiens-dentistes libéraux, le **nouvel examen bucco-dentaire (EBD) annualisé, modernisé, revalorisé et co-financé** par l'AMO et les complémentaires santé, se déploie depuis le 1^{er} avril 2025 pour les jeunes de 3 à 24 ans. La révolution de la prévention est en marche !



Depuis le 1^{er} avril 2025, les jeunes (ou leurs parents) reçoivent, chaque année à leur date anniversaire, dans leur boîte aux lettres (pour les âges clés : 3, 6, 12 et 18 ans) ou par mail, une invitation à réaliser leur examen bucco-dentaire (EBD), pris en charge intégralement par l'Assurance Maladie et leur complémentaire santé, sans avance de frais. Auparavant prévu tous les 3 ans, M'T Dents c'est désormais tous les ans !

C'est le **premier programme national de prévention qui associe AMO et AMC** autour d'un objectif commun : améliorer la santé bucco-dentaire des jeunes générations et contribuer au virage préventif du système de soins. Les organismes complémentaires, déjà très impliqués dans la prise en charge des soins dentaires, vont non seulement co-financer ce nouvel EBD (40%) mais aussi le co-porter aux côtés de l'AMO pour sensibiliser et informer leurs assurés.

Depuis la signature de la convention en 2023, une **dynamique de travail inédite mobilise pleinement AMO, AMC et chirurgiens-dentistes** pour préparer et déployer dans les meilleures conditions ce dispositif (tiers-payant, relais auprès des assurés sociaux, etc.) et faire en sorte que les professionnels de santé et les assurés sociaux se l'approprient. La réussite ne pourra être que collective !

[#Prévention](#) [#GénérationSansCarie](#) [#Partenariat AMO-AMC](#) [#Ensemble, on va plus loin](#)

→ Pour aller plus loin : Ameli et InterAMC

[Convention nationale des chirurgiens-dentistes 2023-2028](#) | [M'T Dents tous les ans ! : des rendez-vous offerts tous les ans chez le chirurgien-dentiste](#) | [EBD : ce qui change à compter d'avril 2025](#) | [Mémo facturation AMO-AMC](#) | [Guide de contractualisation avec l'Inter AMC sur l'EBD et les soins complémentaires et consécutifs](#) | [Guide pratique du tiers payant AMC](#) | [Fiche pratique de lecture de l'attestation AMC](#)

¹ [Délibération UNOCAM n°28 du 21 juillet 2023 – Signature de la convention nationale des chirurgiens-dentistes libéraux](#)